
**PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023-2024**

Date : Dimanche, le 23 février 2025 à 13h00

Lieu : Hôtel Montfort, situé au 1141, rue Saint-Jean-Baptiste, Nicolet QC J3T 1W4

En présence de

Michel R. Bernard, Chef
Karolane Landry Mensah, conseillère et directrice générale, par intérim
Manon Bernard, conseillère
Stéphan Landry, conseiller
Nadia Lemire, directeur des finances
Gitane Bernard, secrétaire de direction
Éric Piché, auditeur financier de la firme MNP
Jennifer O'Bomsawin, firme National
Alexandre Mailhot, firme National

En présence des membres de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak

Membres ordinaires : 111

Membres associés : 10

1. Ouverture de l'assemblée

La séance est officiellement ouverte à 13 h par Stéphane Landry, président de l'assemblée, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé comprend les points suivants :

1. Présentation des états financiers 2023-2024 par MNP
2. Période de questions sur les états financiers
3. Présentation de la firme de communication National
4. Présentation du Comité de travail pour la révision du Code d'appartenance
5. Varia

Ajouts au point "Varia" :

- Création d'un Comité du Registre
- Zonage

-
- Rémunération des élus :
 - Qui a proposé la dernière augmentation ?
 - Pourquoi la directrice par intérim ne perçoit-elle que 500 \$/semaine ?
 - Signature des résolutions par S. Landry
 - Répartition des frais juridiques de 500 000 \$
 - Code d'éthique des élus :
 - Pourquoi l'engagement de l'élue Martine Bergeron-Milette n'apparaît-il pas sur le site web du conseil ?
 - Choix de l'avocat pour la défense d'un élu
 - Répercussions des révélations de l'émission *Enquête*
 - Embauche d'un directeur général :
 - Conflit d'intérêts lié au poste de directeur général

Proposé par : Johanne Daigle

Appuyé par : Michel R. Bernard

Résolution : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Présentation des états financiers 2023-2024

M. Éric Piché, représentant de la firme MNP, a présenté les états financiers pour l'exercice 2023-2024. Il a exposé les grandes lignes concernant les revenus, les dépenses, les investissements et les subventions reçues. Un bilan de la situation financière générale de la communauté a été dressé, mettant en lumière les principaux postes budgétaires.

Une période de questions a suivi, permettant aux membres d'obtenir des précisions sur certains écarts budgétaires ainsi que sur les prévisions pour l'exercice à venir.

Questions soulevées :

Pourquoi les dépenses en salaires sont-elles aussi élevées ?

Elles s'expliquent principalement par le nombre d'employés, les charges sociales et les contributions aux régimes de retraite.

Comment le Conseil envisage-t-il d'utiliser la portion des bénéfices du casino qui n'a pas été redistribuée aux membres ?

Plusieurs projets sont à l'étude, notamment l'ouverture d'une garderie, l'aménagement d'un sentier écologique pédestre et la mise en place d'un nouveau conseil

Annexes : Présentation PowerPoint états financiers 2023-2024.

4. Présentation de la firme de communication National

Annexes : Présentation PowerPoint

5. Présentation du Comité de travail sur le Code d'appartenance

M. François Medzalabenleth, président du Comité de travail sur le Code d'appartenance, a présenté le mandat, les objectifs ainsi que les étapes prévues dans le cadre du processus de révision du Code.

Il a précisé que les travaux du Comité ont été temporairement suspendus afin de concentrer les efforts sur le dossier de la revendication particulière.

La firme de relations publiques National accompagne le Comité dans ce processus de modification. Les travaux de révision reprendront dès la conclusion de la consultation relative à la fiducie.

6. Varia;

a. Création d'un Comité du Registre

Mme Dominique Landry propose la mise en place d'un comité chargé de statuer sur les litiges liés au statut des membres.

Résultat : Proposition rejetée par l'assemblée.

b. Zonage – Intervention de Lucien Milette

Une discussion a eu lieu au sein du Conseil concernant la demande de M. Milette, qui souhaitait faire dézoner le terrain où se trouve son garage afin de le reclasser en zone commerciale. Son intention était d'y exploiter un commerce de vente de tabac, plutôt que de le consacrer à la gestion des bacs de récupération. Cette demande a été refusée par le Conseil.

C'est à la suite de ce refus que M. Milette souhaite maintenant soumettre la question au vote des membres en assemblée générale, comme le permet le règlement d'urbanisme, qui autorise la population à se prononcer sur certaines questions, notamment le zonage.

Des questionnements ont été soulevés par les membres :

Sachant que la conseillère Martine Bergeron-Milette a obtenu une dérogation pour construire un garage dont les dimensions excédaient les normes réglementaires, et ce,

dans un secteur non commercial (boulevard Danube), pourquoi une demande similaire est-elle refusée à M. Milette ?

Il est précisé que Mme Bergeron-Milette a effectivement reçu une dérogation pour construire un garage plus grand que ce que permet le code d'urbanisme de Wôlinak. Toutefois, elle n'avait pas indiqué que le garage aurait un usage commercial, et sa demande ne portait pas sur un changement de zonage.

Consultation sur la modernisation du Code d'urbanisme

Katarina Trottier propose de lancer un projet de consultation communautaire en vue de moderniser le Code d'urbanisme. En attendant la mise en œuvre de ce projet, et avec l'accord du Conseil, un permis temporaire d'exploitation commerciale pourrait être accordé à M. Milette.

Résultat : Proposition adoptée à la majorité.

c. Rémunération des élus

Discussion sur la rémunération des élus

Un échange a eu lieu concernant les salaires des élus, en particulier l'origine de la dernière augmentation et la rémunération de la directrice par intérim, actuellement fixée à 500 \$ par semaine.

Cette augmentation avait été proposée lors d'une réunion du Conseil par Stéphane Landry. Manon Bernard et Michel R. Bernard l'ont appuyée, tandis que Karolane Landry-Mensah s'y est opposée. Martine Bergeron-Milette ne s'est pas prononcée.

Résultat : Discussion seulement, aucune décision n'a été prise.

Transparence sur les heures travaillées et la présence des élus

Les membres ont discuté de l'importance d'une plus grande transparence concernant les heures réellement travaillées par les élus, notamment en lien avec leur présence aux réunions. Il est noté que les heures varient considérablement d'un élu à l'autre, allant de 4 à 40 heures par semaine.

Résultat : Discussion seulement, aucune décision n'a été prise.

Rémunération en cas d'absence aux réunions

Il a été mentionné que certains élus continuent de percevoir une rémunération même lorsqu'ils sont absents à certaines rencontres.

Résultat : Discussion seulement, aucune décision n'a été prise.

Point abordé après la clôture de la réunion :

M. Lucien Milette a proposé la réembauche de M. Dave Bernard à titre de directeur général du Conseil des Abénakis de Wôlinak. Il convient toutefois de rappeler que la nomination du directeur général relève exclusivement de la compétence du Conseil, et non de celle des membres de la Première Nation, conformément à l'article 1.2.3 de la Politique sur la régie interne et le fonctionnement de l'assemblée générale et du Conseil.

7. Points reportés (faute de temps)

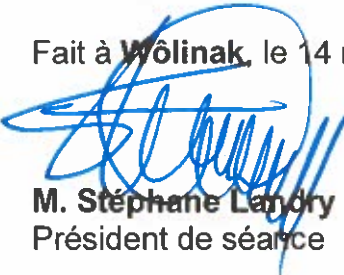
Les points suivants n'ont pas été abordés et pourront être repris lors d'une prochaine assemblée :

- Signature des résolutions par S. Landry
 - Répartition des frais juridiques (500 000 \$, dont 300 000 \$ à détailler)
 - Code d'éthique des élus
 - Choix de l'avocat pour la défense d'un élu
 - Répercussions des révélations de l'émission *Enquête*
 - Conflit d'intérêts concernant le poste de directeur général
-

8. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 15 h. Le président remercie les participants pour leur présence et leur engagement.

Fait à **Wôlinak**, le 14 mars 2025



M. Stéphane Landry
Président de séance



Mme Gitane Bernard
Secrétaire de séance

p. j. Ordre du jour

Présentation des états financiers 2024 par *MNP* (PowerPoint)

Présentation National (PowerPoint)



Avis de convocation

Assemblée Générale Annuelle et Spéciale de la Première Nation des Abénakis de Wôlinak

Le Conseil des Abénakis de Wôlinak a le plaisir de convoquer ses membres à l'assemblée générale annuelle et spéciale, qui se tiendra :

Date : Le Dimanche 23 février 2025

Heure : 10h à 15h

Lieu : Hôtel Montfort, 1141 Rue Saint-Jean Baptiste, Nicolet, QC J3T 1G8

Ordre du jour :

1. **Ouverture de l'assemblée;**
2. **Mot de bienvenu du Président;**
3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
4. **Assemblée générale spéciale :**
 - a. Proposition d'amendement au Code d'appartenance - Poste de Registraire;
 - b. Période de questions sur l'amendement no. 1 au Code d'appartenance;
 - c. Vote sur l'amendement au Code d'appartenance;
 - d. Clôture de l'assemblée générale spéciale;
5. **Assemblée générale annuelle :**
 - a. Présentation des états financiers 2023-2024 par MNP;
 - b. Période de questions concernant les états financiers;
6. **Présentation de la firme en communication National;**
 - a. Revendication de Bécancour:
À noter que la discussion portera sur le **PROCESSUS** de consultation des membres **ET NON** sur la **COMPENSATION**.
7. **Présentation du Comité de travail pour la révision du Code d'appartenance;**
8. **Varia;**
9. **Fermeture de l'assemblée générale annuelle;**

Votre présence et votre participation sont essentielles pour le développement et l'avenir de notre communauté.

Au plaisir de vous y voir !

Michel R. Bernard, Chef

Le 6 février 2025

Conseil des Abénakis de Wôlinak

Présentation des états financiers
31 mars 2024

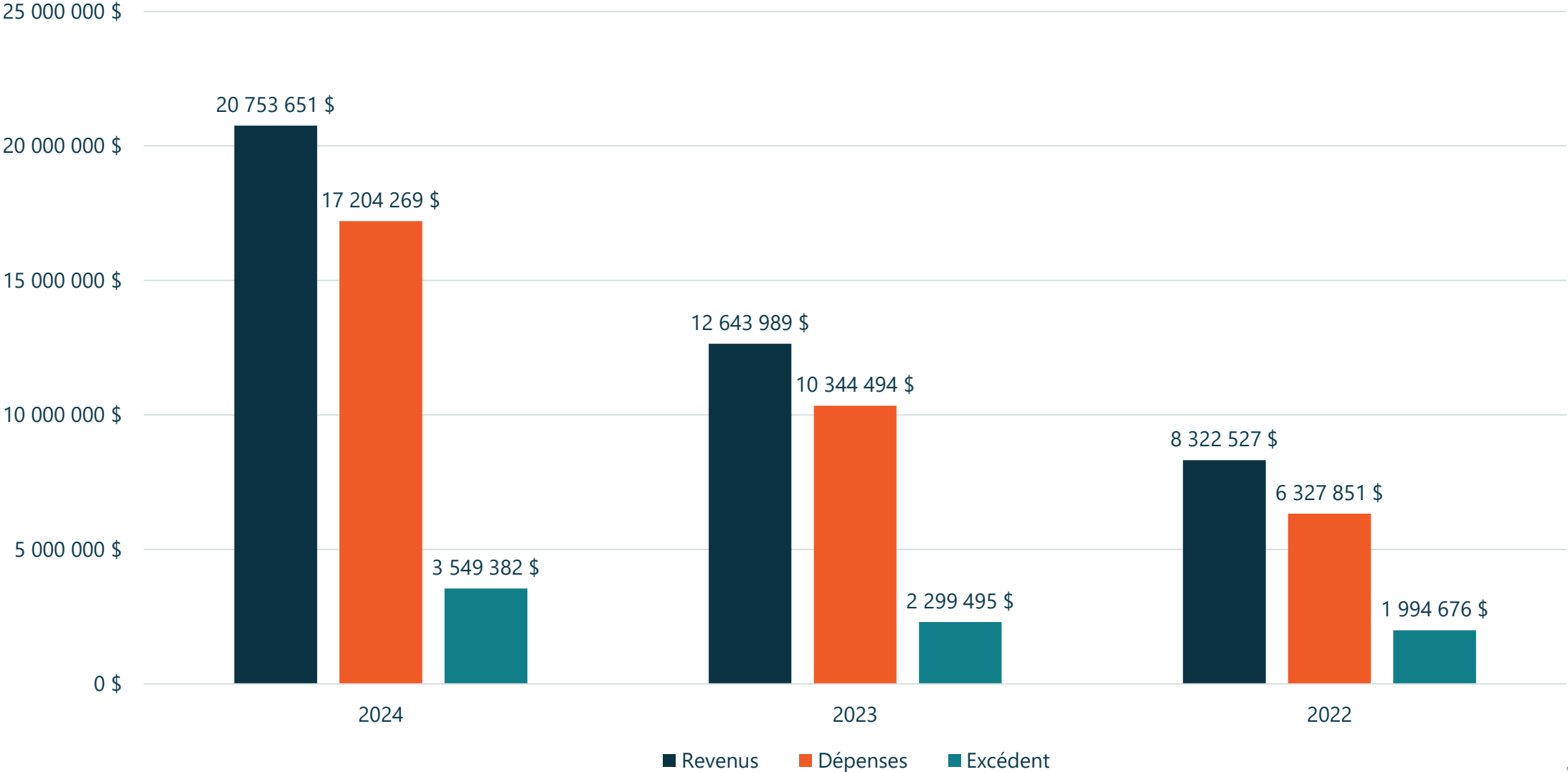
Février 2025



Partout où mènent les affaires

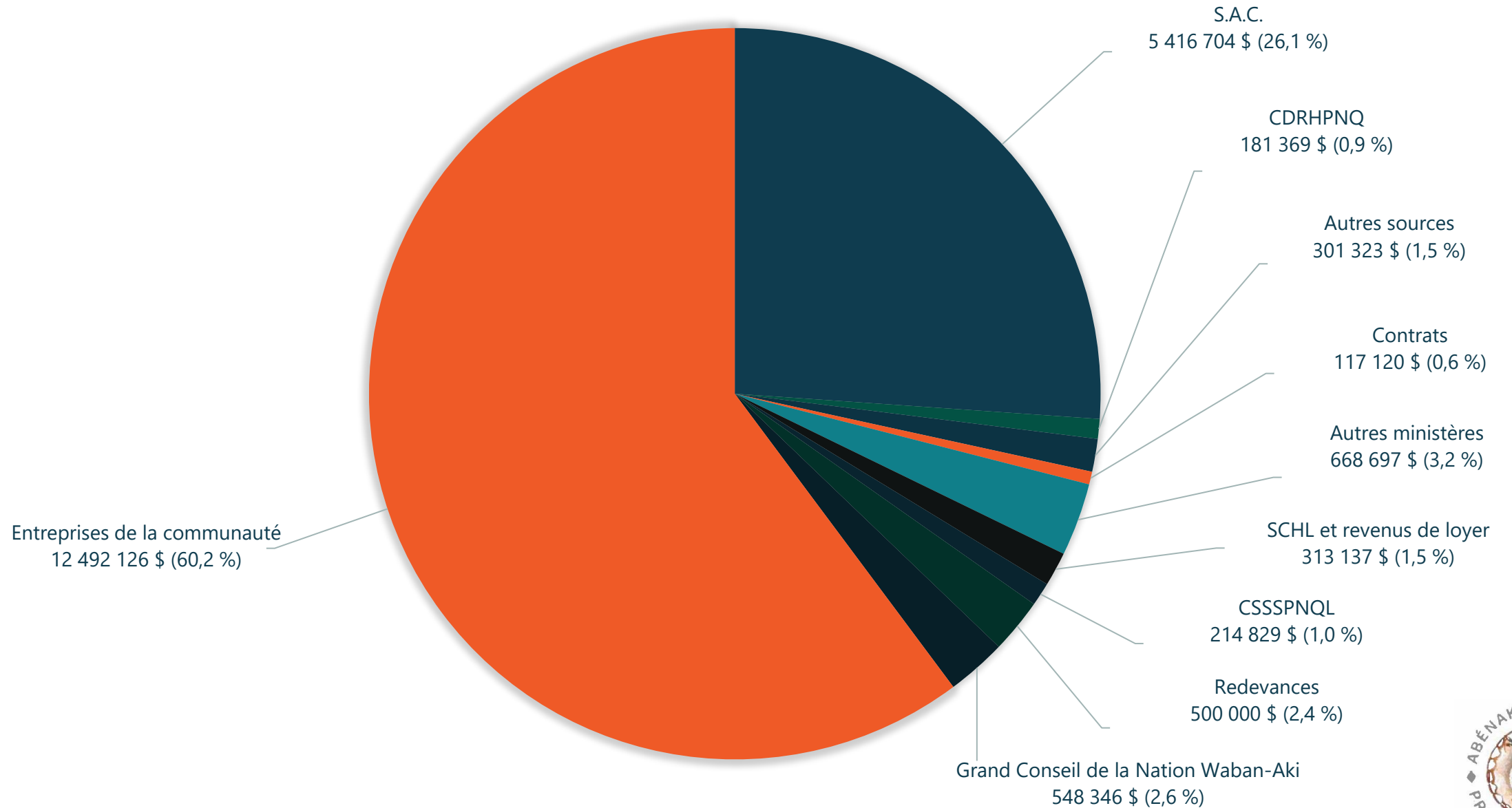
[MNP.ca](https://mnp.ca)

Résultats financiers



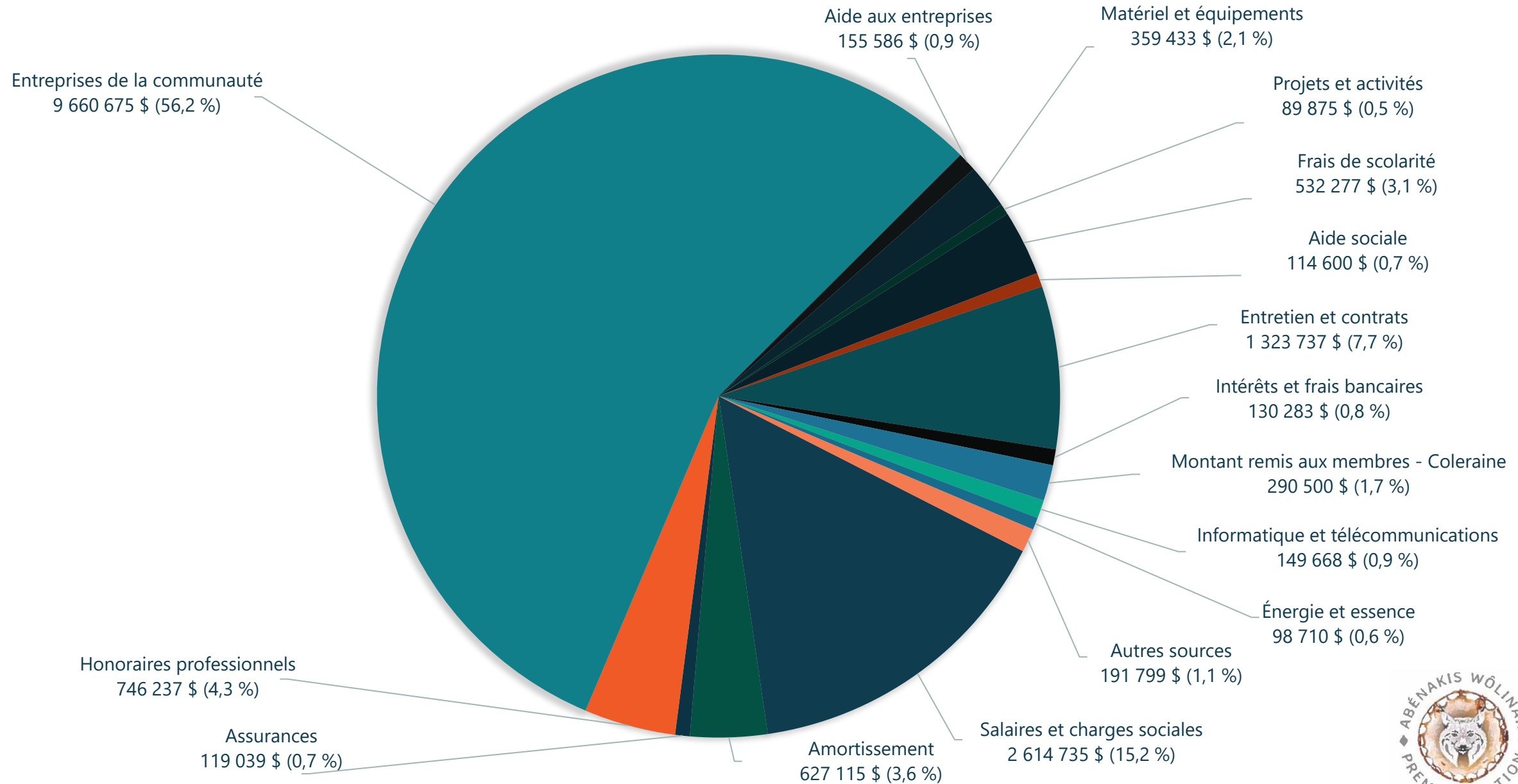
Revenus par source

20 753 651 \$



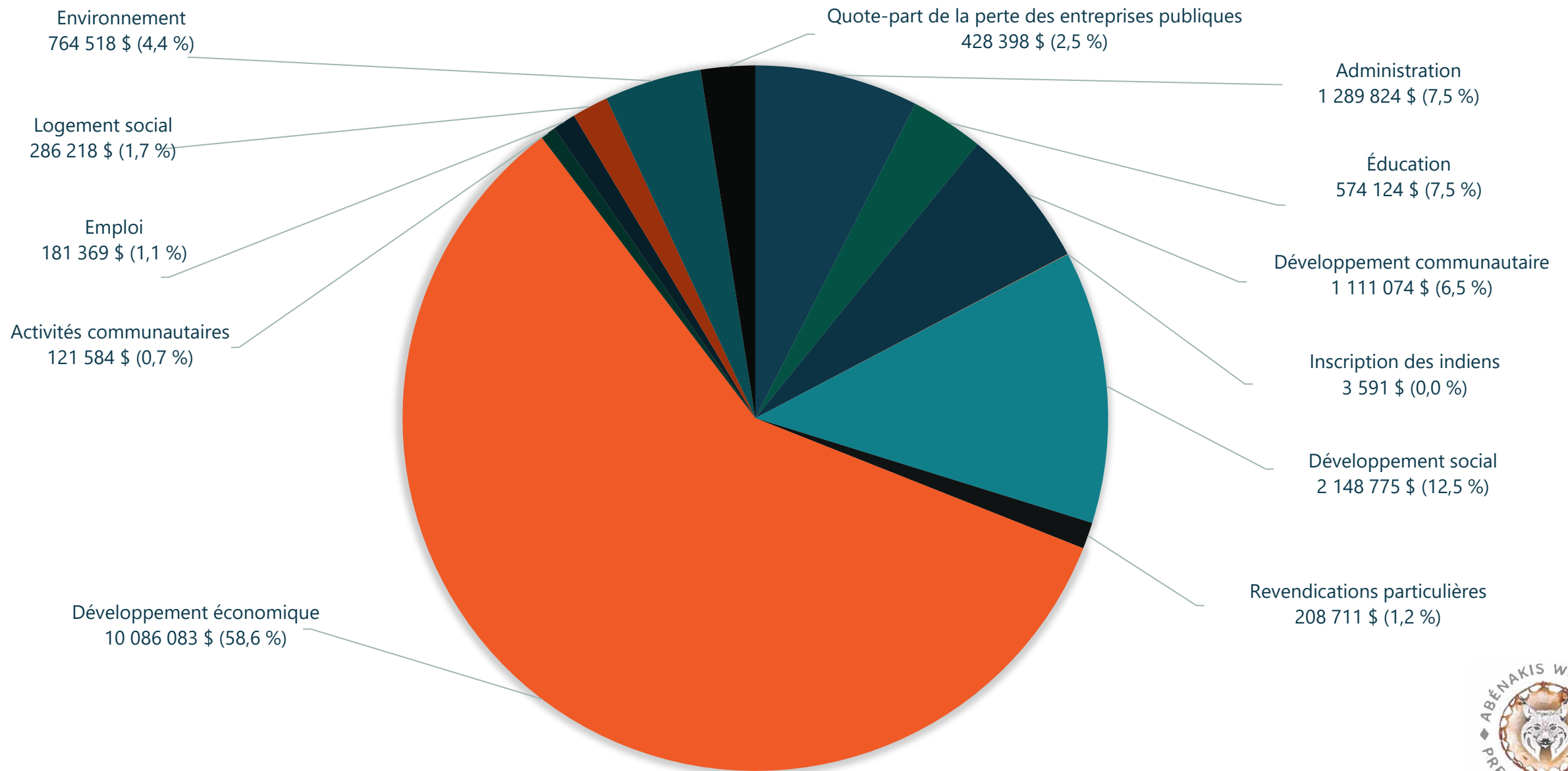
Dépenses par nature

17 204 269 \$



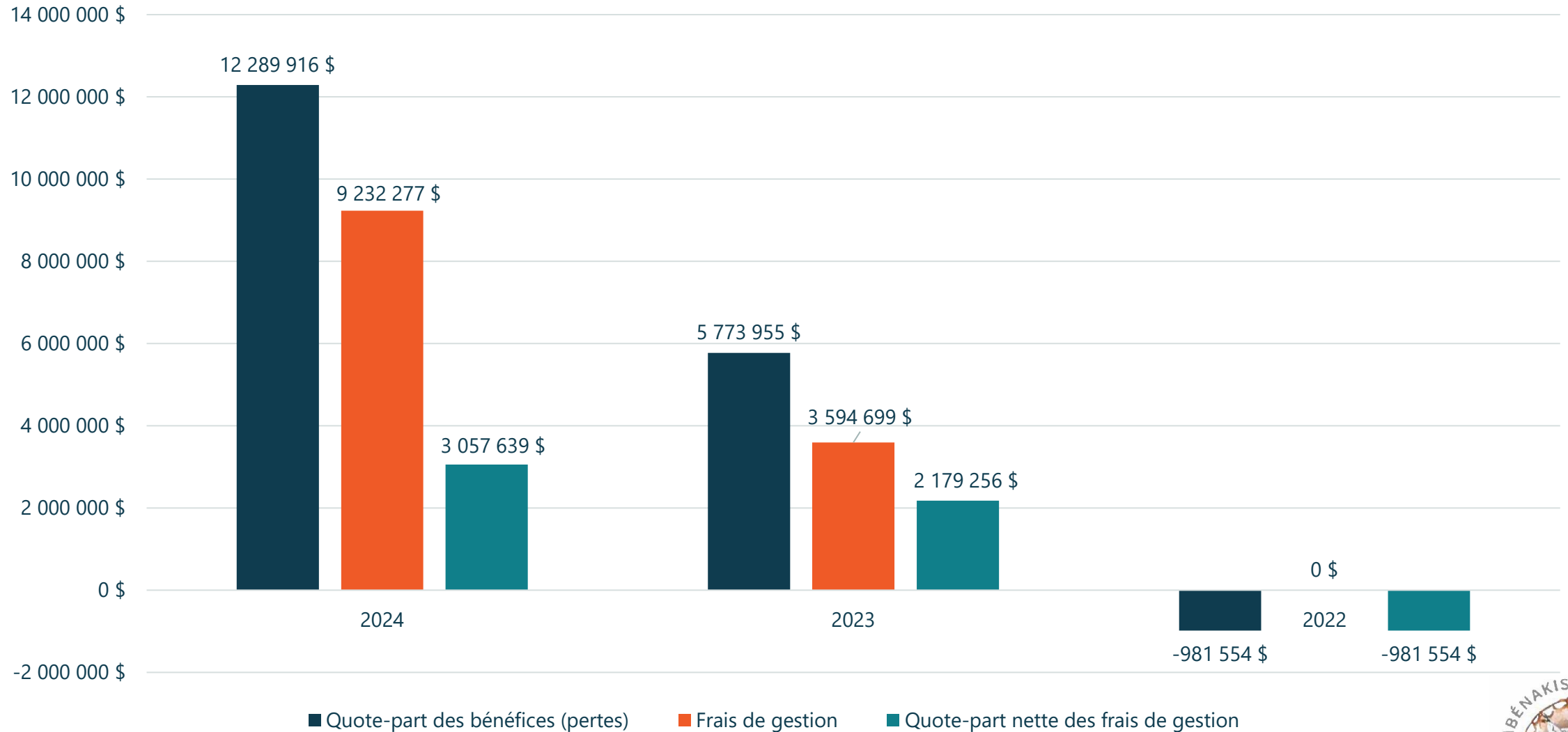
Dépenses par secteur

17 204 269 \$



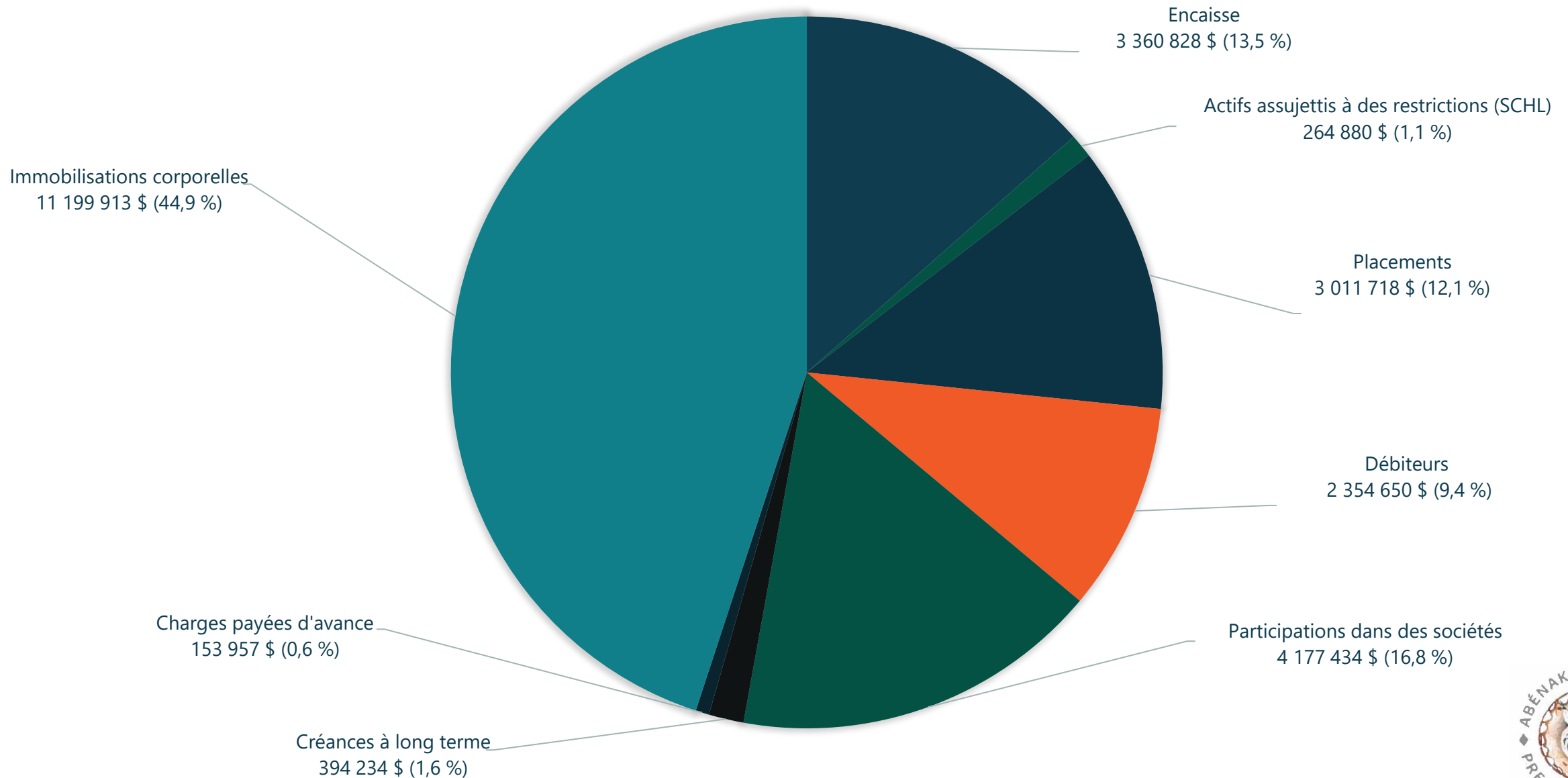
Le Grand Royal Wôlinak S.E.C.

Quote-part des bénéfices



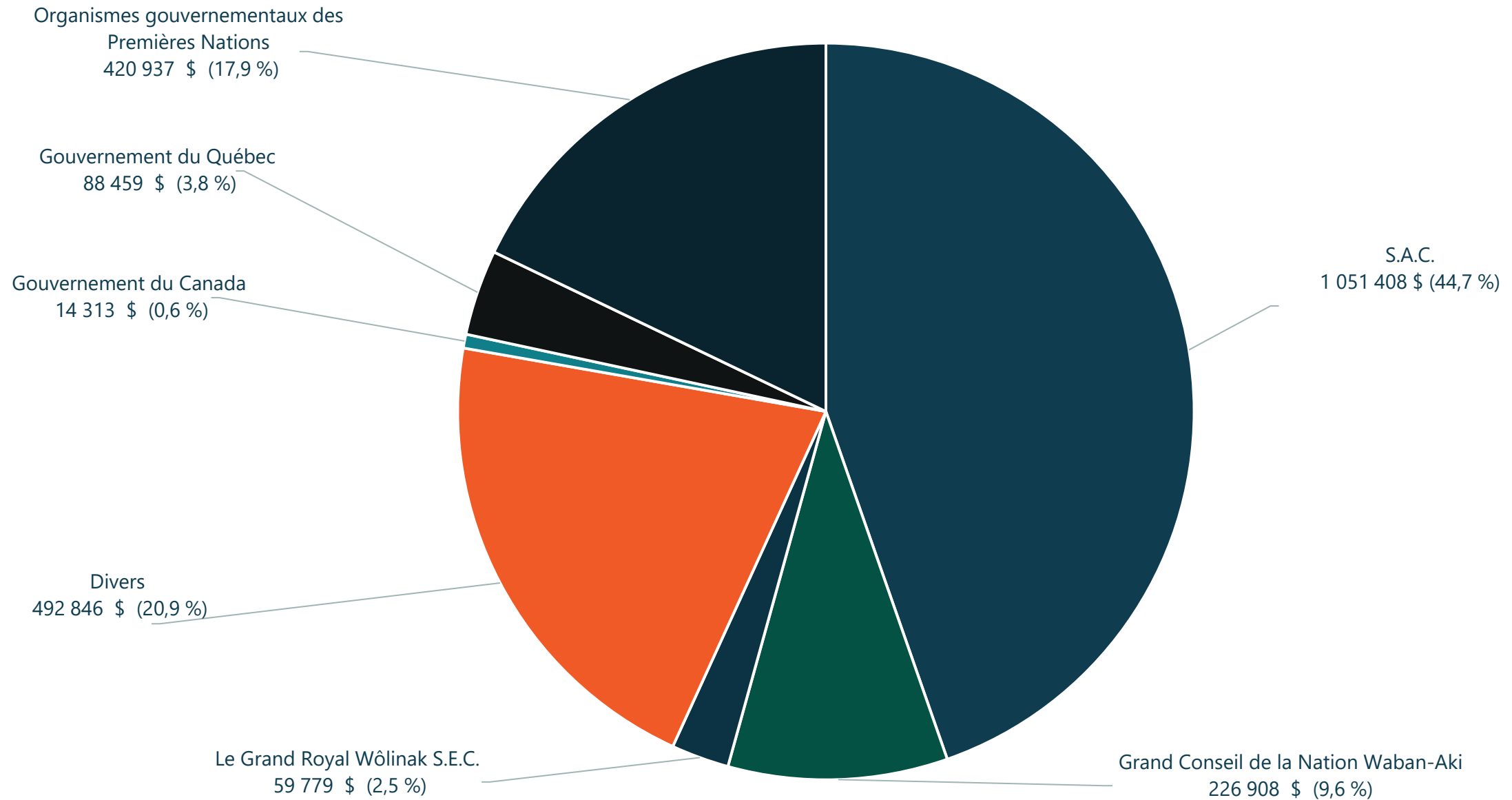
Actifs

Financiers : 13 563 744 \$ - Non financiers : 11 353 870 \$ - Total : 24 917 614 \$



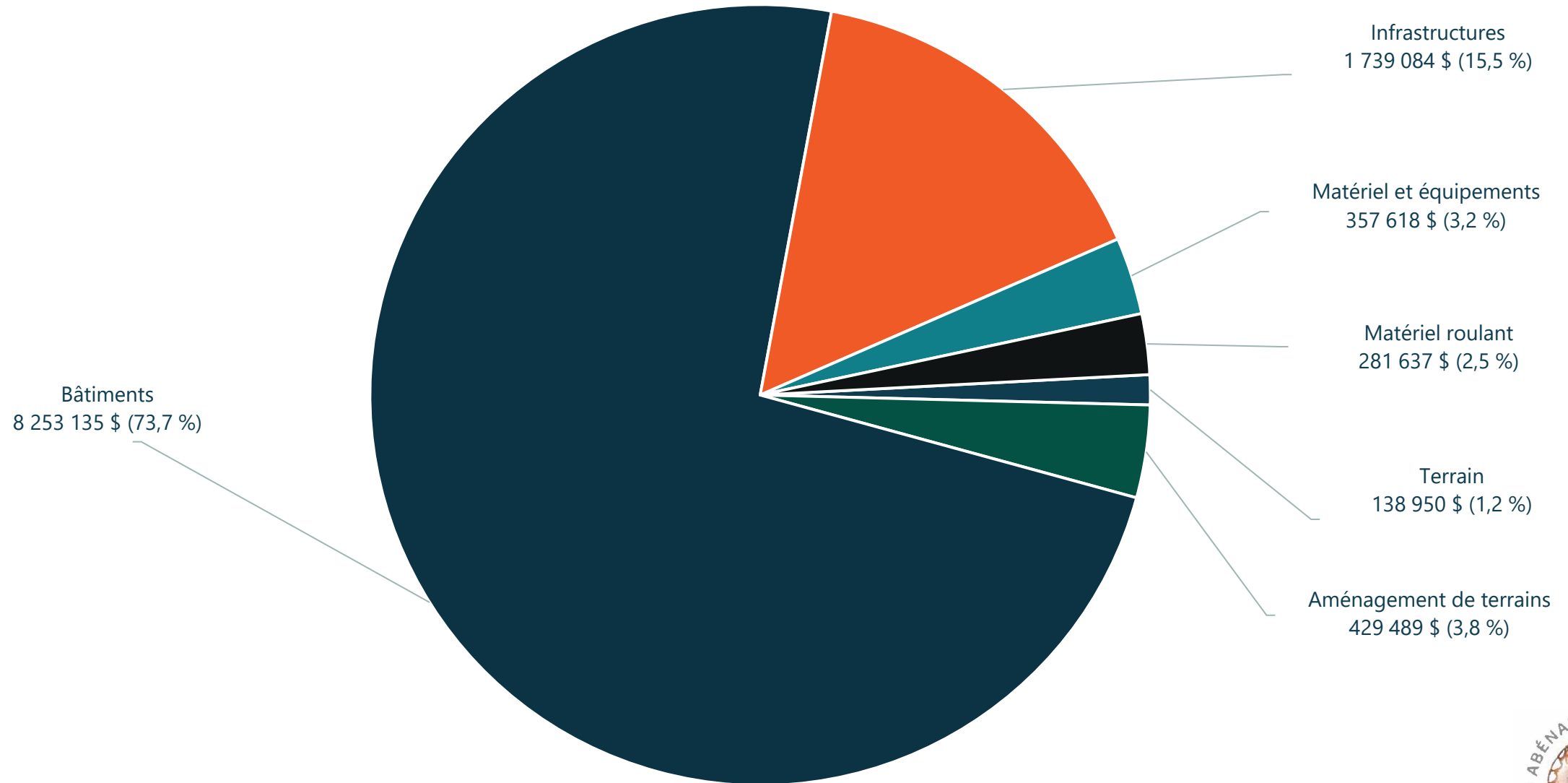
Débiteurs

2 354 650 \$



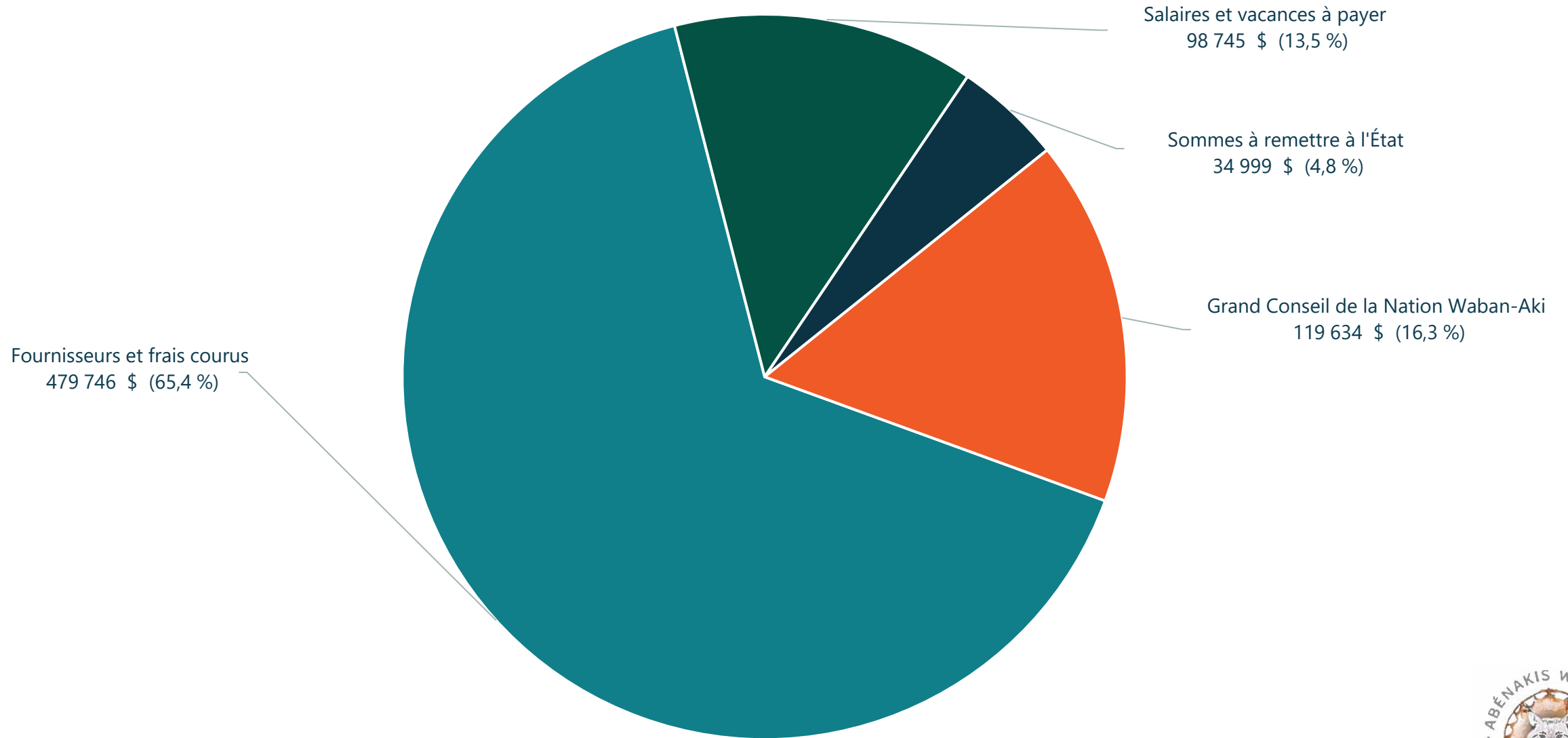
Immobilisations corporelles

11 199 913 \$



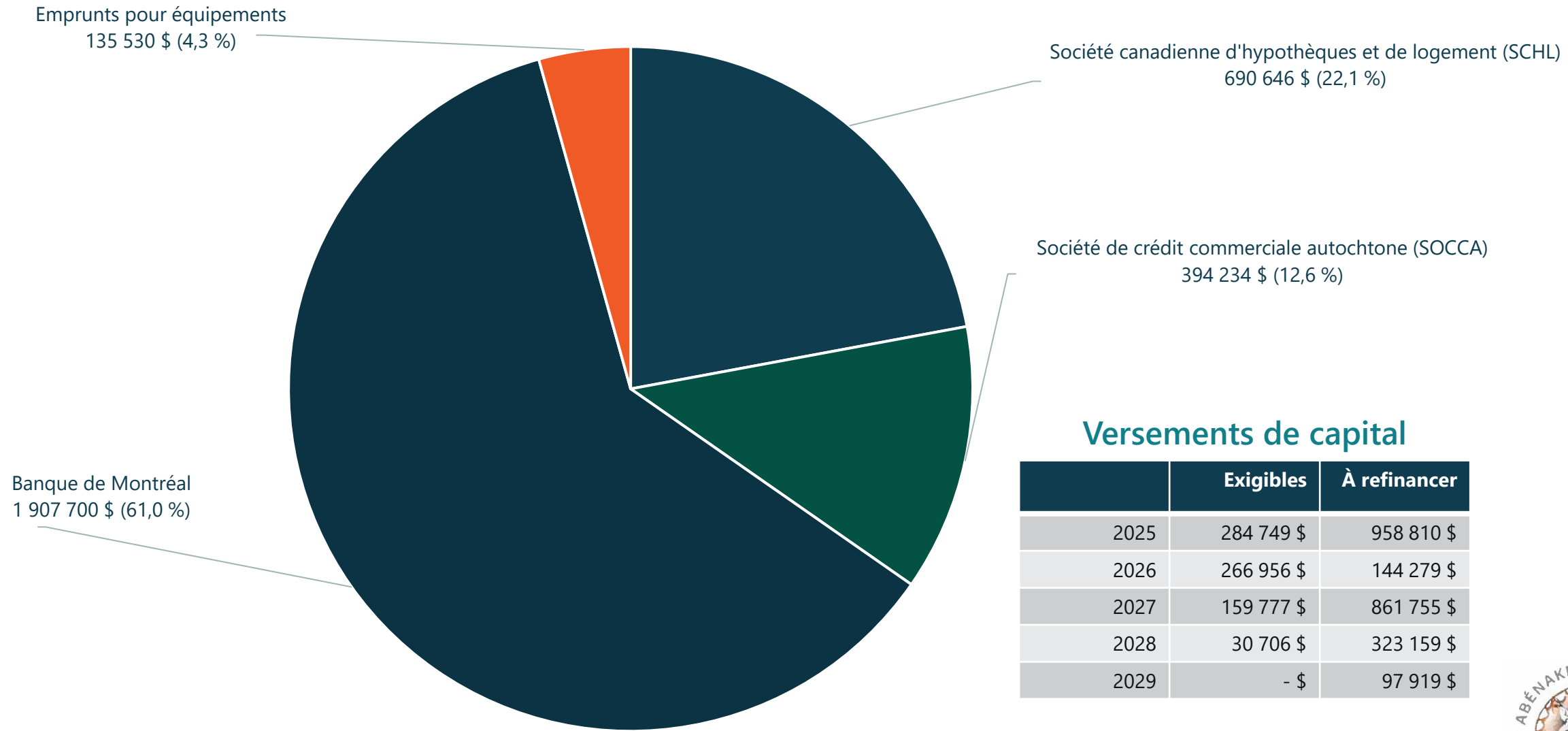
Créditeurs

733 124 \$



Dettes à long terme

3 128 110 \$



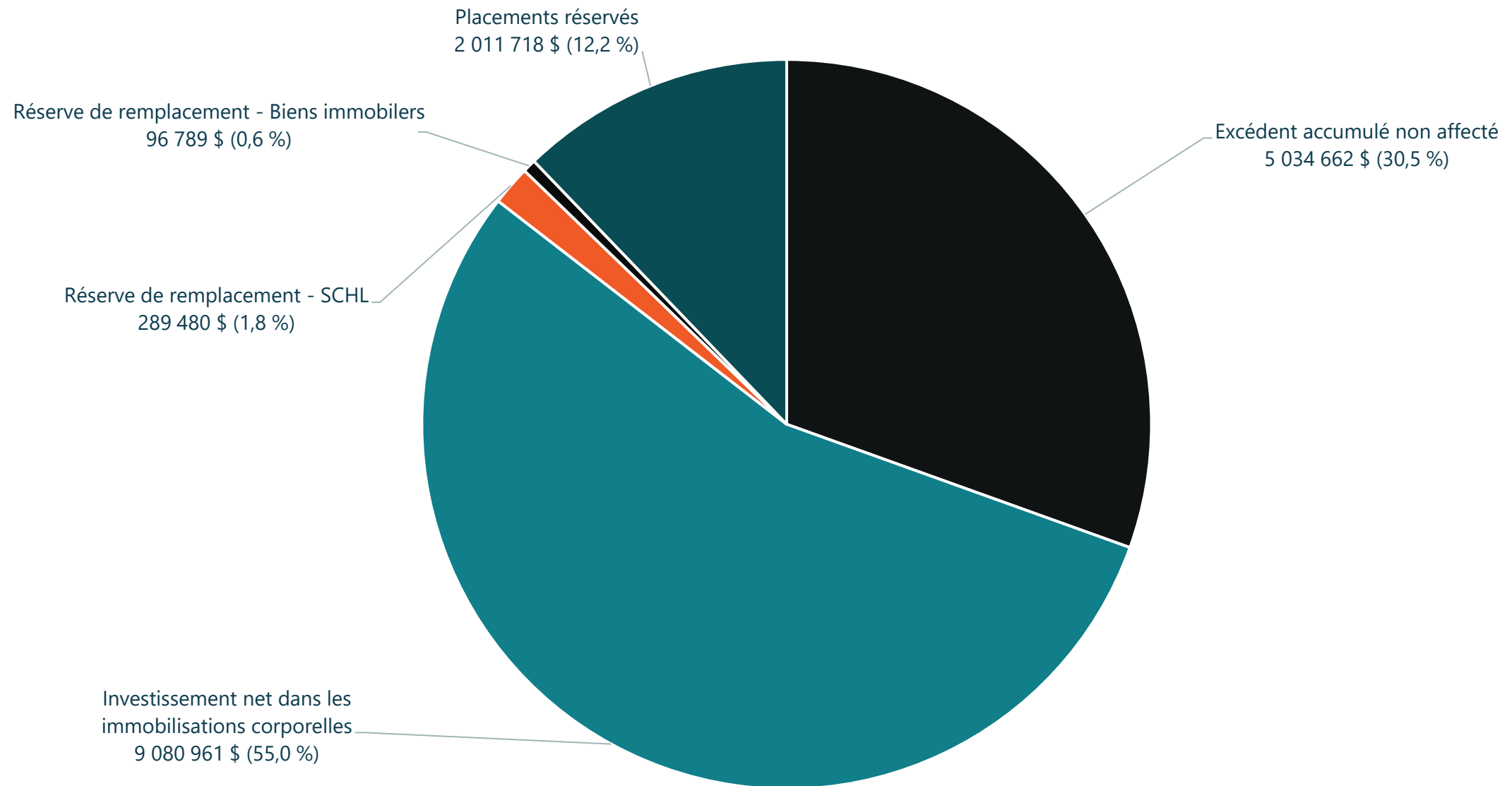
Versements de capital

	Exigibles	À refinancer
2025	284 749 \$	958 810 \$
2026	266 956 \$	144 279 \$
2027	159 777 \$	861 755 \$
2028	30 706 \$	323 159 \$
2029	- \$	97 919 \$



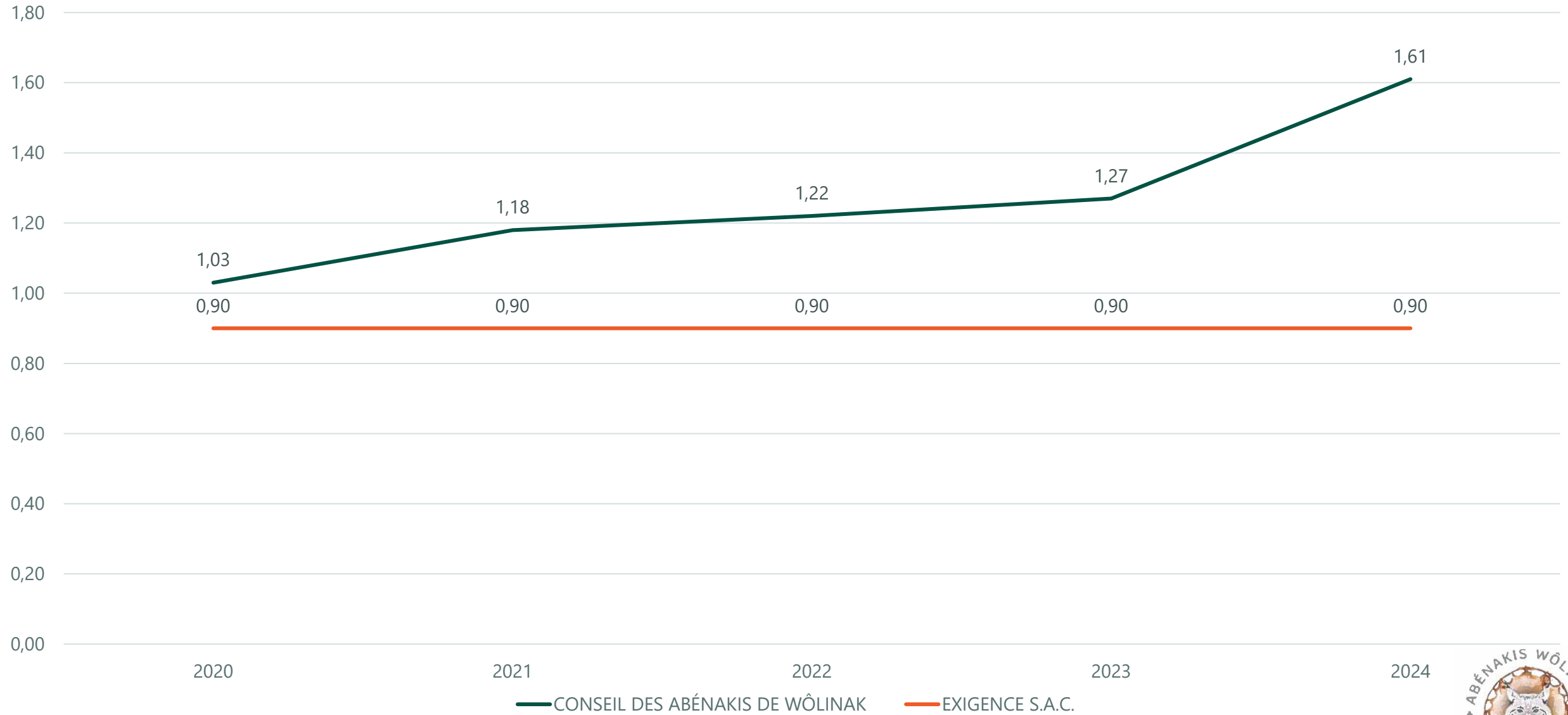
Excédent accumulé

16 513 610 \$



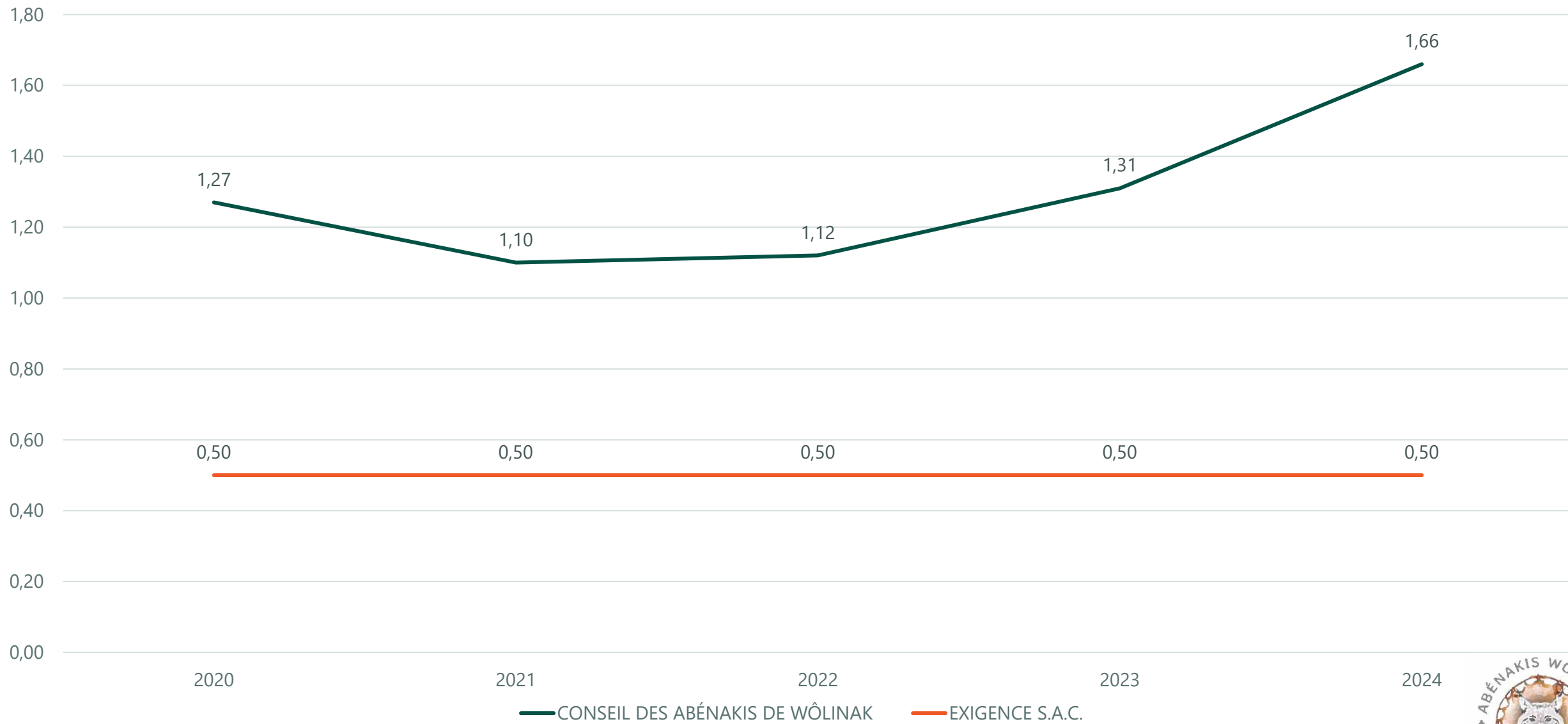
Ratio de liquidité

Exigence S.A.C.



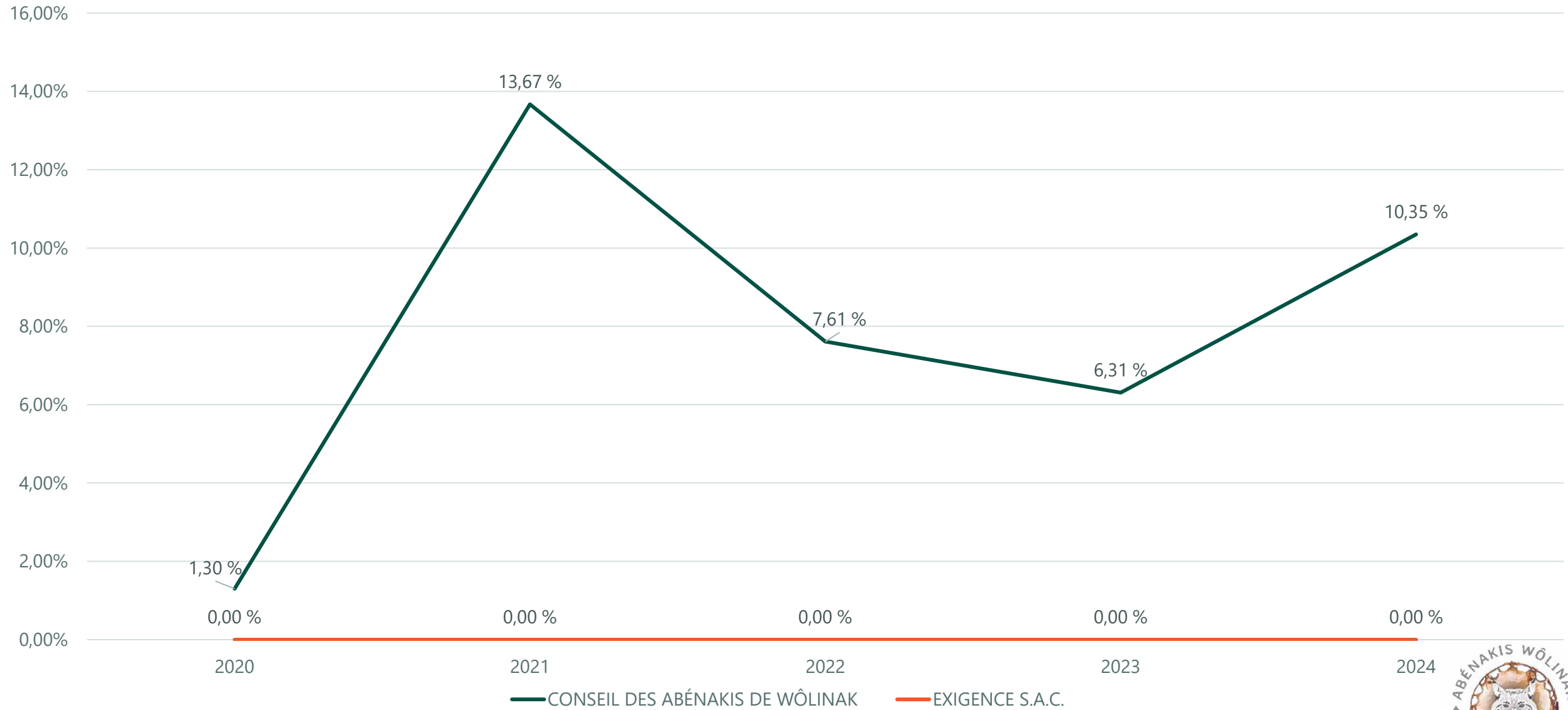
Ratio de viabilité

Exigence S.A.C.



Ratio du fonds de roulement par rapport aux revenus

Exigence S.A.C.



MNP



Partout où mènent les affaires

[MNP.ca](https://mnp.ca)

PRAXITY
Empowering Business Globally



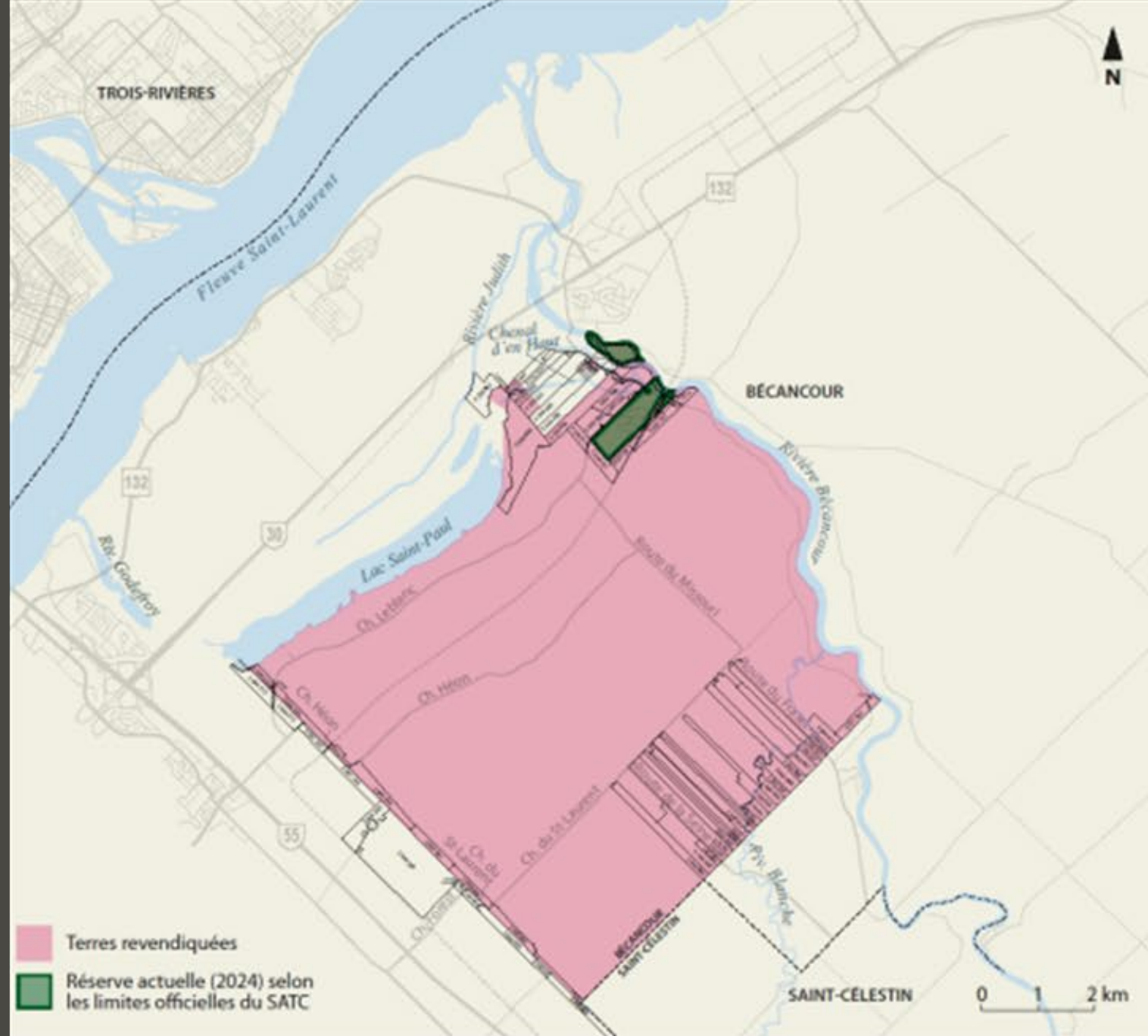
ENTENTE DE RÈGLEMENT-REVENDEICATION PARTICULIÈRE DE LA MISSION DE BÉCANCOUR

Qui sommes-nous?

Notre mandat



**DEPUIS 1815 À
AUJOURD'HUI :
0,75 KM2**



Résumé des dernières démarches

- 2012 :** Dépôt de la revendication particulière devant le Tribunal
- 2022 :** Entente : Canada reconnaît être responsable des pertes revendiquées
- Juin 2023 :** Offre monétaire du Canada (acceptée par résolution du Conseil en août 2023)
- Juin 2024 :** Signature d'un Accord de règlement entre Wôlinak et le Canada : détermine la valeur des pertes

Où en sommes-nous ?

Déc. 2024 : Signature de l'Entente visant à régler le litige

Février 2025 : Ordonnance déposée par le Tribunal

21 mars 2025 : Date limite du versement de l'indemnité dans le compte d'entiercement créé à cet effet

- Le Conseil n'a pas encore reçu l'indemnité
- Le Conseil n'aura pas accès aux fonds déposés dans ce compte
- Sommes détenues et gérées par l'institution financière bancaire en attendant la création d'une fiducie pour gérer l'utilisation de l'indemnité

Indemnité à être versée

- Utilisation de l'indemnité : doit faire l'objet d'une consultation populaire
- **Aucun scénario** n'est encore déterminé ou exclu de la réflexion
- Certains avis juridiques ont été demandés par le Conseil afin de valider la légalité de certaines décisions ou orientations
- L'Entente de règlement stipule que l'indemnité doit être utilisée au bénéfice de la collectivité
 - Elle lie aussi les générations passées, actuelles et futures

Prochaines étapes

- **Début mars** : Envoi d'un document d'information (par la poste et par voie électronique)
- **26 mars** : Séance d'information publique (hybride et enregistrée)
- **Avril-mai-juin** : Série de consultations, publiques, en ligne et en sous-groupes
 - Présentation du scénario retenu par le Conseil à la lumière des consultations
- **Juin** : Vote sur l'acte de fiducie

CONTACTEZ-NOUS

Ententereglement@cawolinak.com

819-294-6696

Alexandre Mailhot : amailhot@national.ca

Jennifer O'Bomsawin : jobomsawin@national.ca

